



Comment procéder pour me marier avec un homme avec refus d'asile

Par **harosy**, le **05/10/2018 à 19:49**

Bonsoir, rn rnje suis avec un homme qui vit en Allemagne qui a fait une demande d'asile mais qui a étai refusé.rnrnje voulais savoir comment procéder pour me marier avec lui et être enfin avec lui ??rnrnCar il ne peut venir me voir en France c'est moi qui y va souvent en Allemagne et je voudrais vraiment savoir quelle démarche faut faire pour qu'on puisse se marier et vivre ensemble.rnrnrnEn attente de vos réponse je vous remercie de votre attention.rnrnCordialement.

Par **amajuris**, le **05/10/2018 à 20:05**

bonjour,rnquel est le motif du refus à sa demande d'asile ?rnrien ne vous interdit de vous marier avec cet homme mais cela ne lui donnera pas automatiquement et immédiatement un titre de séjour pour venir en france.rnvous pouvez consulter ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>rnvous pouvez vous faire aider en consultant un avocat spécialisé en droit des étrangers.rnje vous mets en garde sur les mariages gris qui permettent à un étranger d'obtenir un titre de séjour en se mariant avec une ou un français.rnsalutationsrnsalutations

Par **Harossy**, le **05/10/2018 à 21:07**

Merci de votre réponse. rnrnOui donc si j'ai bien compris on peut se marier en Allemagne mais

il n'aura pas de titre de séjour.
Mais il aura quoi ?
Parce que on a fait les présentations avec les parents pour se marier, et on est perdu car on ne sait pas comment on va faire pour se marier.

Par **amajuris**, le **06/10/2018 à 10:37**

avez-vous consulté le lien que j'ai indiqué ?
votre ami peut se renseigner auprès d'un consulat de France.
vous pouvez vous renseigner auprès de votre préfecture.
Pour pouvoir se marier, votre ami devra prouver qu'il n'est pas déjà marié dans son pays d'origine car la loi française interdit la polygamie.

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018 à 02:30**

Bonjour
si vous êtes française le fait de se marier avec votre compagnon lui évitera l'expulsion mais la procédure de régularisation sera plus longue. (Attention cependant à la condition de la vie commune). Il va vous falloir choisir un pays où résider ensemble.
Je vous conseille de vous marier en France car vous n'êtes pas Allemande, ne résidez pas en Allemagne, votre compagnon n'a pas de titre de séjour en Allemagne et les conditions sont plus simples en France qu'en Allemagne.
Restant à votre disposition.

Par **Harossy**, le **10/10/2018 à 02:42**

Merci beaucoup de m'avoir répondu.
Mais comment peut-il venir en France sans avoir de problèmes ?
Quand vous dire ça sera long, c'est à dire ?

Par **citoyenalpha**, le **10/10/2018 à 02:58**

Bonjour
des problèmes il peut en avoir en Allemagne aussi bien qu'en France. Il ne me semble pas qu'il y ait beaucoup de contrôle d'identité en France.
Plusieurs mois pour régulariser sa situation. Mais une fois marié il évitera le risque de rétention administrative et d'expulsion ce qu'il encourt actuellement.
Restant à votre disposition

Par **Harossy**, le **10/10/2018 à 17:50**

D'accord.
Mais il pourra faire une demande de séjour quand même ou pas ?
Est-ce qu'il aura un récépissé qu'il lui permettra de travailler ?
Merci de votre attention.

Par **Tisuisse**, le **10/10/2018 à 18:40**

Bonjour,rnrnDe votre côté, votre préfecture vous donnera toutes informations utiles, et se son côté, il faut aussi qu'il se renseigne auprès de l'Ambassade de France là où il réside.

Par **Harossy**, le **10/10/2018 à 19:00**

Donc il va falloir qu'il vienne en France pour aller à l'ambassade de son pays ?rnrnMême si il est en Allemagne ?

Par **amajuris**, le **10/10/2018 à 21:10**

tisuisse a indiqué l'ambassade de France en Allemagne.

Par **Harossy**, le **10/10/2018 à 21:59**

Il va à l'ambassade pour demander quoi ?rnrn À l'ambassade c'est pas pour les papiers (passeport ou carte d'identité)?

Par **Tisuisse**, le **11/10/2018 à 06:28**

Voyez un avocat spécialisé parce que, visiblement, vous ne lisez pas ou vous ne comprenez pas les réponses.

Par **amajuris**, le **11/10/2018 à 09:47**

plus exactement un consulat de France en Allemagne.